

# BLAGNAC QUESTIONS D'HISTOIRE

**Revue d'Histoire Locale - Semestriel - n° 17 (Mai 1999)**

*Edité par l'Association pour l'Etude et la Présentation de l'Histoire de la Résistance et de Blagnac - CERRAVHIS*

*Siège Social - 7, rue Bacquié-Fonade - 31700 BLAGNAC*

## Du « PEPPINO » au « MULTIPLEX » : LE CINEMA A BLAGNAC

### LE CINEMA EN PLEIN AIR

#### *Des souvenirs*

« Vous rappelez-vous de vos premières séances de cinéma ?

- C'est bien loin tout ça ! Je devais avoir cinq ou six ans.
- Certains soirs d'été, sur la place de la Mairie !
- Mais aussi sur la place Hérisson !
- La baraque arrivait dans la journée. Une toile blanche était tendue. Le soir quelques bancs étaient installés pour les premiers arrivés...
- Ou les plus fortunés ! les autres restaient debout.
- Des images défilaient.
- A la fin du spectacle, les enfants des forains se dépêchaient de faire la quête avant la disparition du public. »

Les souvenirs s'égrènent, se complètent. Nos blagnacais sont tous d'accord.

En été, à peu près une fois par semaine, s'installait en plein air un cirque ambulancier, dit « peppino » dans la région toulousaine, entreprise familiale où chacun, de l'acrobate en herbe au grand-père clown jouait son rôle dans le spectacle et dans le fonctionnement de la petite entreprise, plus ou moins rentable. Parfois à la place, ou en supplément les spectateurs avaient droit à une séance de cinéma. Mais il ne reste aucune trace dans les mémoires du contenu des films regardés, ce qui vérifie en quelque sorte l'opinion de psychopédagogues qui avaient constaté que de jeunes enfants étaient incapables de comprendre les images animées. La télévision semble avoir mis à mal cette analyse. A vérifier dans x... années !

#### *Valeria*

Il semble qu'il y ait eu à Blagnac deux pionniers de la projection cinématographique, Monsieur « Grattelard » (nom ou sobriquet ?) qui abandonna son matériel pendant la guerre et surtout « Valeria » personnage presque légendaire en réalité Germaine Despierre, fille aînée d'une famille blagnacaise de quatre enfants, trois filles et un garçon. Monsieur Despierre ayant servi dans un régiment de dragons en avait conservé avec la prestance le prestige de l'uniforme, ce qui lui avait valu le surnom : « Le Dragon ». Fidèle à cette tradition familiale, Germaine devint « Valeria ». Il est vrai qu'en épousant Elysée Elie elle abandonna la maison en tuiles roses pour devenir « foraine », allant de village en village avec un cirque ambulancier

dans lequel « Valeria » la mère de son mari exerçait ses talents de cartomancienne. Elle initia Germaine à cette profession assez prestigieuse pour que le prénom devienne patronyme et que Germaine l'adopte en exerçant la fonction.

Deux garçons naquirent, Robert et Valmont, très vite initiés aux métiers du cirque, clowns, acrobaties sur monocycle, avec déjà un nom de guerre « les frères Val-Rob ». L'entreprise familiale prospère. Toujours sur les places publiques mais cette fois sous un chapiteau elle installe une scène, un écran, achète le matériel nécessaire et peut faire des projections cinématographiques. Robert tourne la manivelle. A l'entr'acte les frères Val-Rob se produisent sur scène. Ce sont « les attractions » comme dans les grandes salles toulousaines où elles étaient habituelles et où plus tard iront souvent les frères Val-Rob.

La guerre immobilisa la petite caravane. La famille se fixa à Montaudran près du père mobilisé. Germaine (Valeria) venait souvent voir ses parents qui habitaient toujours Blagnac. Elle était souvent sollicitée par des personnes inquiètes qui venaient chercher auprès d'elle quelque réconfort grâce à ses talents de cartomancienne.

Après la guerre l'entreprise se développera et se diversifiera, le cinéma de plein air ayant achevé son existence.

Madame Calmet, la jeune sœur de Germaine est toujours vivante et habite Blagnac. Robert et sa femme Christiane sont installés dans le Bordelais.

### LE CINEMA S'INSTALLE DANS LES SALLES DE BAL

« - A sept ou huit ans, avec ma grand'mère, j'ai vu quelques films pour enfants chez Canal (actuellement le Pub et le Bistrot Gourmand) dit Jacques Moncamp. Vers 10 ans, je suis allé chez Barthès (alors Café Bleu, puis Monte-Carlo). Monsieur Rambert puis Madame Richard ont tenu l'établissement. Avec les enfants du quartier, nous y allions régulièrement le samedi, Monsieur Carrat nous accompagnait. Plus tard... j'étais « jeune homme » Nous allions à Toulouse, sans guide cette fois. »

André Colmel ne se souvient que du cinéma chez Barthès ; par contre un film « Risque tout », longtemps projeté est resté gravé dans sa mémoire.

André Vincent habitait trop loin, au hameau de Bélisaire. Et ses parents n'auraient sans doute pas gaspillé leurs deniers pour de telles futilités.

Quand à Jeannette Salès, elle a bien le souvenir du cinéma chez Canal ou chez Barthès, mais elle n'y est jamais allée. Etant jeune fille, elle a assisté à quelques

séances chez Monsieur le curé, mais à Toulouse, comme les jeunes garçons, jamais ! Elle n'avait pas la même liberté qu'eux.

Germaine Ricard préférait le bal au cinéma. Que ce soit à Blagnac ou à Toulouse, c'était toujours accompagnée par sa mère, conduisant sa camionnette de blanchisseuse, qu'elle allait à l'un ou à l'autre. La mère aimant danser autant que sa fille, le choix était vite fait.



Il est temps de consulter aux Archives Municipales de la commune, des documents qui d'ailleurs confirmeront et compléteront ces témoignages vagues mais précieux. Nous savions déjà que Monsieur Bazillon directeur de l'école de garçons projetait des films à ses élèves avec son propre appareil (voir Questions d'histoire n° 12 p. 26). Il semble que son collègue Monsieur Blanchard en ait fait de même dans la salle du Conseil Municipal.

### *Sécurité – Réglementation*

Avec les années 30, l'ère des balbutiements, de l'indépendance s'achève. La projection cinématographique devient sédentaire, plus régulière et surtout beaucoup plus réglementée.

Des mesures de sécurité avaient d'abord été simplement recommandées aux exploitants, que ce soit en plein air ou dans une salle, l'utilisation de pellicules inflammables présentant un réel danger. Ces précautions se révélèrent insuffisantes.

Le 21 mars 1936, le préfet de la Haute-Garonne communique à tous les maires du département un arrêté appelant tout particulièrement leur attention « sur la nécessité qu'il y a de prendre sans retard toutes mesures utiles en vue d'assurer la sécurité du public dans les salles cinématographiques. Des accidents très graves survenus depuis quelques mois, prouvent, malheureusement, que les mesures recommandées ne sont pas appliquées. »

La construction et la mise en exploitation d'un établissement cinématographique nécessitera désormais une autorisation qui ne sera donnée qu'après vérification du respect de normes très précises : plan de la salle, installation électrique, aération, installation des sièges, de la cabine, des issues de secours, appareils et films utilisés.

Les accidents évoqués sont, en effet, des incendies dûs à l'utilisation de pellicules inflammables, aggravés par l'obscurité et par les difficultés d'évacuation des spectateurs. Les établissements sont classés en trois catégories.

1<sup>re</sup> catégorie : utilisation de films inflammables qui entrent en combustion au contact d'une simple cigarette allumée, en émettant des fumées toxiques.

2<sup>e</sup> catégorie : utilisation de films non-flammes qui se consomment lentement sans fumée, combustion qui peut facilement être stoppée.

3<sup>e</sup> catégorie : utilisation de films incombustibles et « ne pouvant être passés que dans un appareil éclairé par une lampe à incandescence ».

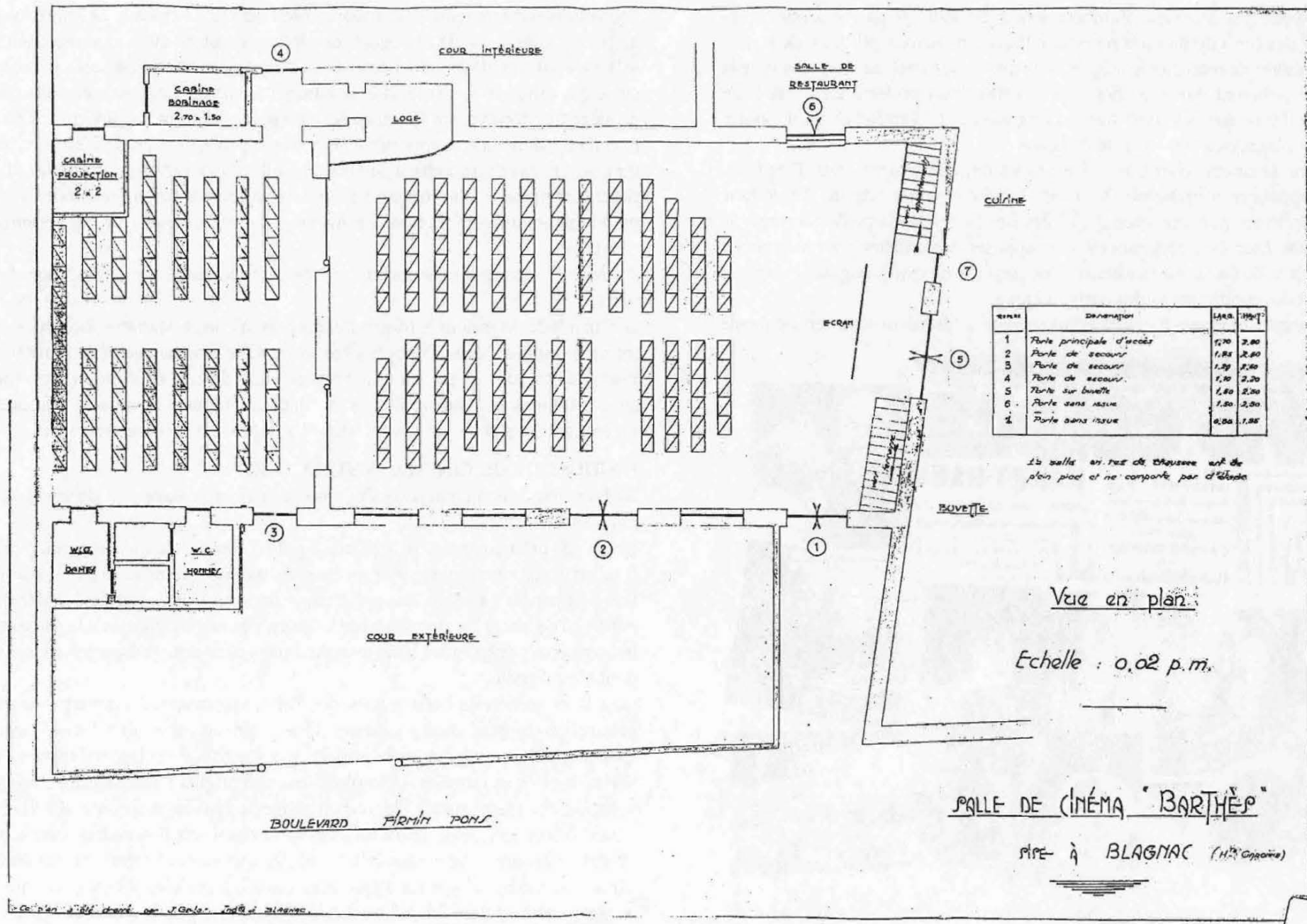
Le maire de Blagnac, responsable de la sécurité de ses administrés va devoir contrôler le fonctionnement des cinémas existant ou à créer.

Dès le 22 juin 1936, répondant à la demande du préfet, il signale qu'il existe à Blagnac, deux établissements publics où sont données ordinairement le samedi et le dimanche « des représentations de cinématographie ». Devant les risques « d'incendie ou d'accidents de personnes » et voulant dégager « la responsabilité de la commune et du maire » il demande une inspection des lieux. Pour les mêmes raisons, il convoque le 7 juillet le directeur et la directrice des écoles afin qu'ils prennent connaissance de ces dispositions (voir Questions d'histoire n° 12 p. 26).

### *La salle Barthès*

Viennent les vacances... Et le 20 septembre 1936, Monsieur Rambert, limonadier, demande l'autorisation de reprendre les séances de cinéma au café Barthès le samedi 10 octobre comme les années précédentes, précisant qu'il utilise un appareil Pathé Rural et des films ininflammables.

Le maire ajourne sa décision, l'informant que « l'architecte départemental et le commandant des sapeurs pompiers ont été invités à me fournir leur avis ». Et c'est ainsi qu'après visites de contrôle, étude des plans et surtout réalisation des amé-



Plan de la salle Barthès.

nagements prescrits, Monsieur Rambert sera enfin autorisé par un arrêté municipal du 17 octobre à donner des représentations cinématographiques de 3<sup>e</sup> catégorie, à condition de respecter les règles convenues, appareil, aménagement de la salle qui ne pourront être modifiés. Après vérification préfectorale, c'est le 26 octobre que Monsieur Rambert aura connaissance de l'arrêté et qu'il pourra accueillir les Blagnacais amateurs de pellicule.

Aucune trace de cinéma chez Canal. Devant les nouvelles contraintes d'exploitation, le propriétaire a vraisemblablement abandonné cette activité. Hypothèse peut-être confirmée par une lettre du 25 octobre 1938 dans laquelle Monsieur le Maire autorise Monsieur Hygounet à faire apposer des affiches pour un concert artistique à la Salle Canal « à condition de ne pas faire de cinématographie car cela nécessiterait des conditions toutes particulières ».

L'année suivante, Madame Richard ayant succédé à Monsieur Rambert demande



David Golder, quelques images d'un film «chantant et parlant» projeté à Blagnac dans les années 1930 parmi d'autres : La douceur d'aimer, Service secret, Romance à l'inconnue, Allo Mademoiselle, Mystère de la villa rose... dont les affiches sont conservées aux Archives Municipales de Blagnac.

l'autorisation de reprendre en octobre 37 les séances de cinéma. Le Maire transmet au préfet. Une nouvelle inspection des locaux constate que l'aménagement de la salle ne correspond pas actuellement aux normes de sécurité exigées, en particulier en ce qui concerne les issues d'évacuation, l'éclairage, l'installation « des rangées de siège qui doivent être fixées au sol et espacées d'au moins 0,45 m ». Des aménagements doivent être apportés à la cabine de projection qui doit être « en tôle de fer étanche, rivée ou soudée ayant une capacité d'au moins 8 m<sup>3</sup> et 2 m dans la plus petite dimension ». D'autres mesures concernent son aération, son éclairage à commande extérieure et intérieure, le rangement des pellicules et bien sûr l'interdiction de fumer.

Au mois de décembre, l'autorisation sera enfin donnée après vérification des travaux.

Le 9 mai 1938, Monsieur le Maire doit rappeler à l'ordre Madame Richard. « Je suis informé que les sièges disposés dans votre salle cinématographique ne seraient plus fixés au sol ». Il est vrai que l'organisation de bals était plutôt incompatible avec cette mesure. Quoiqu'il en soit, Madame Richard devra se conformer aux règlements sous peine de se voir retirer l'autorisation de faire du cinéma.

#### L'INDUSTRIE DU CINEMA SE STRUCTURE

De l'aimable dilettantisme du « Peppino » à la sédentarisation, la situation du cinéma évolue.

La grande préoccupation du législateur a été d'abord celle de la sécurité publique. Il fallait absolument protéger le spectateur du danger représenté par la manipulation d'appareils à risques, danger décuplé dans un lieu clos et plongé dans l'obscurité. Nous avons pu constater que le Maire, premier magistrat de la commune, et les exploitants ont assumé leurs responsabilités dans cette perspective. Aucun accident n'est signalé.

Mais la projection de l'image n'est que l'aboutissement d'un autre processus : la production du film. Dans les années 30, le cinéma a moins de 40 ans d'existence. Que de changements depuis la projection devant un petit cercle d'invités de « la Sortie des Usines Lumière ». Simple distraction originale de quelques soirées estivales, il attire maintenant à Blagnac un public de plus en plus nombreux. Il a maintenant à son service de grandes salles à Toulouse où il remplace peu à peu le théâtre, mais aussi de petites salles dans les quartiers et même en banlieue. Les films « sortent » d'abord à Paris, puis dans les grandes villes, enfin quelques années plus tard dans les petites salles. Qu'importe ! Le cinéma devient la sortie traditionnelle du samedi soir, comme le chantera Yves Montand.

Partie intégrante des loisirs, est-ce un art ? est-ce une marchandise ? est-ce un moyen de diffusion de la connaissance ?

### *Difficultés économiques, projets de statut du cinéma*

Une chose est sûre. Pour son existence une industrie de production s'est peu à peu édifiée qui connaît de sérieuses difficultés économiques. Les pouvoirs publics s'en inquiètent. Le cinéma dépend de quatre ministères : celui de l'éducation nationale (Beaux-Arts), celui des Affaires étrangères, l'Office du commerce et la Présidence du Conseil. Les rapports, les discours au Parlement se succèdent, demandant à « l'état de favoriser la reconstitution du cinéma français en « créant quelque chose » (Louis Malvy). Sans résultat.

Le 3 février 1937, dans son discours programme, Jean Zay, ministre de l'éducation nationale du gouvernement de Front Populaire constate lui aussi « une faillite générale » qui nécessite l'élaboration « d'un projet de statut du cinéma ». En 1939 la chambre des Députés l'adoptera. Mais il restera à l'état de projet ; bientôt, la

France en guerre aura bien d'autres préoccupations.

Parallèlement, les artisans du films, artistes, techniciens, rejoignent la fédération syndicale du spectacle créant le syndicat des travailleurs du film. Des conventions collectives seront signées en 1937 qui resteront assez fragiles.

Tout en essayant de soutenir économiquement la production cinématographique, les pouvoirs publics prennent conscience de l'enjeu culturel représenté par ce moyen de transmission des idées par les images. Un « Commissariat général à l'information » est créé le 29 juillet 1939, rattaché à la Présidence du Conseil. Il coordonne divers services, dont celui du cinéma, dispersés dans plusieurs ministères.

Un décret du 7 mai 1936 précisait



Le cuirassé Potemkine : un film interdit de projection par la censure.

déjà que toute copie de film projetée en public devait être accompagnée d'une fiche de visa signée par le président de la commission de contrôle exception faite pour les documentaires. Certains pouvaient donc être interdits de projection. Le « Cuirassé Potemkine », peut-être le plus célèbre d'entre eux, n'a pu être admiré à Toulouse que par des cinéphiles militants et astucieux, en projection privée.

### SEPTEMBRE 1939 – DECLARATION DE GUERRE

« Dans le cas d'une mobilisation générale tous les films sans aucune exception devront être accompagnés du visa ».

Cette phrase du décret du 7 mai 1936 va brusquement entrer en application. Dans la France en guerre, les problèmes culturels vont se placer d'emblée sur d'autres plans. La vie nationale est bouleversée.

C'est la mobilisation des hommes, la désorganisation de la vie économique, la défense passive et ce sont aussi des préoccupations plus politiques : lutte contre la « 5<sup>e</sup> colonne », sauvegarde du moral de l'arrière et du front entraînant la censure, la propagande, la surveillance policière. Le cinéma sera de plus en plus contrôlé, d'abord par la III<sup>e</sup> République en guerre (septembre 39-juin 40) puis par l'Etat Français (40-44) et par les forces d'occupation allemandes, répression plus visible chez nous à partir de novembre 1942 avec l'occupation de la zone dite « libre » vite appelée « zone nono (non occupée) ».

### *La troisième République – la « drôle de guerre »*

Comme Toulouse la grande métropole, Blagnac sera concernée par les mesures envisagées. Les salles de cinéma étant obscures par définition, la nécessité de camoufler toute lumière imposée par la défense passive ne pose guère de problèmes si ce n'est à l'ouverture et à la clôture du spectacle.



Quai des Brumes : un grand classique du cinéma français.

Le jour même de la mobilisation, le 31 août 1939, le préfet de la Haute-Garonne s'adresse à tous les maires du département leur rappelant la teneur du décret du 7 mai 1936 relatif au visa nécessaire précisant que depuis le 29 juillet 1939, le service du contrôle cinématographique est rattaché à la Présidence du Conseil. Le Maire est donc chargé « d'avoir recours à la force publique » pour faire appliquer ces décrets. Il doit inviter les exploitants à retirer de leurs programmes tous les films même précédemment visés « dont la représentation actuelle est certainement inopportune ».

Le Maire est ainsi tout puissant. Il peut même interdire tous les films qui « pour des raisons locales » pourraient lui paraître indésirables. Il est chargé de communiquer ces directives à la gendarmerie pour obtenir sa collaboration éventuelle. A-t-il exercé ce pouvoir ? Cela paraît bien improbable... Le contrôle des films a dû se faire avant leur distribution à Blagnac !

#### *Mai 1940 - La débâcle*

Brutalement, le 10 mai 1940, la guerre prend une toute autre envergure. L'armée allemande passe à l'offensive. Les populations civiles s'enfuient, l'armée française est encerclée. C'est la débâcle. Toulouse et ses environs sont envahis par les réfugiés et les soldats, occupant tous les locaux disponibles et à défaut la rue elle-même. Le gouvernement est à Bordeaux. On attend les Allemands d'un moment à l'autre.

Les notes préfectorales réglementant les heures de fermeture des restaurants, cafés, dancings et cinémas se succèdent. Le 23 Mai, fermeture à 23 heures, le 29 mai à 22h30, le 17 juin à 21 heures. Toutes ces consignes sont scrupuleusement communiquées aux responsables des établissements concernés. Madame Richard signera avec ses collègues. Une autre note du 17 mai avait déjà interdit les bals, même à l'intérieur ainsi que les manifestations de plein air et l'occupation des terrasses de café (l'un des limonadiers réclamera un peu plus tard le remboursement d'une taxe d'occupation de terrasse, indûment perçue).

Ces différentes contraintes paraissent dérisoires en regard de la situation dramatique de Blagnac à cette époque : afflux de réfugiés fuyant la zone des combats, de soldats ayant échappé à l'encerclement, désorganisation des transports, du ravitaillement et surtout ignorance absolue et vive inquiétude quand au sort des combattants.



La mode s'inspire du cinéma redingote à la Poncarral (in Marie-Claire)

#### **L'ETAT FRANÇAIS**

Le 24 juin 1940, Le Maréchal Pétain signe l'armistice avec l'Allemagne avant de rencontrer personnellement Hitler à Montoire.

Peu à peu la tension des mois précédents se relâche. Dès le 13 juillet les cinémas et les théâtres peuvent rester ouverts jusqu'à 23 heures, le 8 octobre jusqu'à 23h30 et le 24 octobre jusqu'à 24 heures, c'est-à-dire une heure normale. Les débits de boissons et les restaurants n'ont pas la même chance.

Entre temps, le 21 octobre, Monsieur Zaborski habitant la Cité Madrid à Toulouse, démobilisé depuis le 11 juillet 1940, n'ayant pu reprendre son commerce d'accessoires automobiles par manque de marchandises et surtout « par suite de l'arrêt des autos » désire entreprendre à Blagnac des séances de cinéma le samedi en soirée et le dimanche en matinée « avec un camarade opérateur cinématographique ». Le Maire, ainsi sollicité, n'y est pas opposé mais il veut savoir dans quelle salle. Son autorisation dépendra de l'avis d'une commission préfectorale chargée de constater la conformité des locaux.

Dans ses premiers mois d'existence, le régime de Vichy prend immédiatement pour devise « Travail, Famille, Patrie », abandonnant « Liberté, Egalité, Fraternité ». Le cinéma qui pourrait être une saine et inoffensive distraction familiale semble jouir d'une situation favorable. Mais ce n'est pas aussi simple. Comme toutes les autres activités, il est complètement désorganisé : 1.800.000 prisonniers retenus en Allemagne, partage de la France en quatre zones (annexée, interdite, occupée et zone dite libre, la nôtre), populations dispersées après l'exode et s'ajoutant à la chasse aux francs-maçons et aux communistes, le statut des juifs adopté dès l'automne 1940 interdisent toute activité à de nombreux artisans du cinéma français (acteurs, réalisateurs, musiciens, techniciens).

#### *La collaboration*

Dès leur installation, Vichy comme l'envahisseur entendent exiger du cinéma une « collaboration » active. Ils s'efforceront de domestiquer cet efficace moyen de communication. Si la France a déjà à sa disposition le Commissariat général à l'information qu'il suffira d'améliorer, les autorités d'occupation créent le 18 juillet 1940, la Propaganda Abteilung Frankreich, dépendant directement de la Wehrmacht, qui contrôlera



directement la diffusion de films existant et la production (Film prüfstelle) accordant ou non les visas nécessaires. Les films des « alliés » anglais, russes ou américains seront évidemment interdits (« Le dictateur » de Chaplin ne sera projeté en France qu'après 1945). Par contre, les films allemands, déjà fortement imprégnés de l'idéologie nazie seront abondamment proposés.

### *Le cinéma français bien vivant*

Pourtant, paradoxalement, pendant ces « années noires » des chefs d'œuvre, films authentiquement français seront élaborés : « L'éternel retour », « Les visiteurs du soir », « Les enfants du paradis » (sorti en 1945) pour ne citer que ceux-là. Ils remplissent les salles, le public s'efforce de découvrir des « clefs » possibles (Hitler est-il le diable des Visiteurs du soir ?). Leurs rediffusions connaissent toujours le même engouement.

Comment le cinéma français a-t-il pu s'épanouir en dépit des contraintes imposées, des convoitises suscitées, l'Etat Français et les nazis s'employant avec la même énergie à le détruire ? Cet article ne peut avoir la prétention de répondre à cette

question, des historiens compétents ont travaillé sur ce sujet.

Revenons plus simplement à Blagnac où nous trouverons un écho assourdi, mais réel de ces bouleversements. La « Propaganda Abteilung Frankreich » a su atteindre notre petite commune, 2.000 habitants à l'époque, comme le prouve le visa pour le film « Je vois tout » établi à Paris le 11 février 1941, rédigé dans les deux langues. La date de réception n'est pas précisée. Si ce film a été projeté, il n'a pas laissé beaucoup de traces dans les mémoires.

### *Les actualités cinématographiques*

Le Secrétariat général à l'information, Service du cinéma, se manifeste lui aussi. En mai 1941 par la voie préfectorale habituelle, Monsieur le Maire est informé et sollicité. En effet, les



L'Eternel retour : Jean Marais, Madeleine Sologne, modernes Tristan et Iseut dans un film de Jean Cocteau.

Actualités cinématographiques dont l'intérêt n'échappe pas aux responsables ont été organisées sous la forme d'un « journal filmé unique paraissant chaque semaine et réalisé « en étroite collaboration » avec les services de l'information. « Il s'agit donc d'une édition filmée de caractère pratiquement officiel » : FRANCE ACTUALITES PATHE GAUMONT. Les préfetures, les sous-préfetures, les mairies sont priées d'accueillir favorablement les opérateurs de FRANCE ACTUALITE ainsi que de signaler les événements et manifestations susceptibles de mériter un reportage filmé.

Au passage il est bon de signaler que chaque pays ayant « ses » actualités officielles, Marc Ferro pourra 50 ans après, dans une célèbre émission télévisée programmée sur Arte, projeter ces divers documents donnant semaine après semaine une magistrale « leçon d'histoire ».

Les directives de Mars 40 sont perfectionnées. Ces nouvelles actualités seront projetées dans toutes les salles en même temps. D'abord accueillies avec une certaine passivité, elles susciteront peu à peu des réactions moins pacifiques devant leur impudence à travestir la réalité. L'obscurité donnera du courage. Les timides murmures et protestations seront de plus en plus bruyants et offensifs. La riposte sera une mesure pour le moins curieuse dans une salle nécessairement obscure : la pro-



Les visiteurs du soir, l'amour plus fort que le diable incarné par Jules Berry.



ARLETTY, JEAN-LOUIS BARRAULT, PIERRE BRASSER, PIERRE RENOU  
UN FILM DE  
**MARCEL CARNE**  
SCÉNARIO ET MONTAGES DE JACQUES PREYER  
Avec  
LOUIS SALOU, MARIA CASARES  
et  
MARCEL HERRAND

Les enfants du paradis - le mime Debureau,  
le comédien Frédéric Lemaître,  
le sinistre Lacenaire et Garance.

adroitement faits ; un certificat de baptême pouvait aussi être une bonne précaution. Jacques Moncamp se souvient d'avoir assisté à une de ces rafles à la sortie du cinéma. Avec son camarade Charles Vié, ils ont réussi à échapper à l'encerclement en se faufilant Rue Saint Rome. Depuis le tramway qui les ramenait à Blagnac ils ont pu voir la longue file de suspects.

Le 15 décembre 1941, le préfet s'inquiète. Certains films ayant pourtant reçu le visa de la « censure centrale qui prend en compte l'ensemble des intérêts nationaux » ont été interdits de projection pour « des raisons d'opportunité ou sur la réclamation de certaines collectivités ». Le préfet considère qu'il serait regrettable que ces films ne puissent être vus par le public. Le maire est ainsi mis en garde, il ne s'agit plus d'interdire les films dits dangereux mais d'obliger la projection de films que les « collectivités » avaient sans doute de bonnes raisons de juger défavorablement. Une note du 12 janvier 1942 rappelle au maire d'interdire certains films aux « mineurs de 18 ans » pour faire respecter la « moralité publique ».

jection des Actualités se fera toutes lumières allumées et les forces de police essaieront de repérer les coupables. C'était devenu pratique courante à Toulouse.

### Les rafles

Comme dans les autres grandes villes les salles de cinéma pouvaient accueillir ceux qui en situation irrégulière avaient tout intérêt à se cacher. Mais là aussi les polices veillaient. Les rafles devinrent de plus en plus nombreuses. Le quartier était cerné. A la fin du spectacle, les papiers étaient contrôlés, malheur à ceux qui n'étaient pas en règle.

Il fallait posséder une carte d'identité aux normes précises (photo de profil pour repérer le profil juif) mais aussi un certificat de travail pour les jeunes susceptibles d'être recrutés pour le S.T.O. Attention aux faux papiers mal-

## CHEF DER MILITÄRVERWALTUNG FRANKREICH PROPAGANDA ABTEILUNG FRANKREICH FILMPRÜFSTELLE

Visa pour *fpf.* II72

Nom français du film : Je vois tout D

Nom allemand du film : Ich sehe alles D

Le genre du film : documentaire Longueur : 543 m.

Langue du dialogue : française Langue des sous-titres : \_\_\_\_\_

Producteur du film : Je vois tout

Exploiteur Distribution Parisienne de Films S.A.

### CONTENU

1. Hydrodynamisme
2. L'amusement des enfants
3. Kayaks
4. Cinq minutes chez les chevaux qui sautent
5. La chanson "Et Puis d'Abord"

Ce film est admis aux conditions suivantes

Cette admission peut être retirée :



Paris le 11 Février 1942

Für die Filmprüfstelle,

*[Signature]*

Visa de censure établi par les services du « Chef de l'administration militaire en France Département de la Propagande en France - Vérification des films ».  
Au verso : version intégralement en allemand.

D'autres documents de la même période concernent la salle Barthès devenue le «Cinéma Monte Carl ». Il s'agit toujours de conformité des locaux, demande d'autorisation mais aussi réclamation pour le paiements des droits et cotisations non versées à un autre organisme dont nous apprenons ainsi l'existence « Le comité d'organisation de l'industrie cinématographique » domicilié à Marseille.

### *Un nouvel adepte de la projection cinématographique*

Nous découvrons aussi que Madame Richard n'est plus la seule utilisatrice de la salle Barthès. La fameuse note préfectorale du 13 mai 1941 relative à « FRANCE ACTUALITES PATHE » a été communiquée à Monsieur l'Abbé Barthas qui a succédé à l'Abbé Amouroux décédé accidentellement le 21 août 1937 (voir questions d'histoire n° 14 p. 24). Dans une lettre du 11 juin 1941, l'abbé Barthas apporte quelques précisions à Monsieur le Maire. Il donne effectivement des séances de cinéma dans la salle Barthès sous les auspices de l'association « Le Foyer » régulièrement déclarée et dont il est le Président, Madame Richard lui ayant affirmé que cette salle était toujours dans le même état que lors des contrôles précédemment effectués. Il apporte aussi des précisions sur le matériel utilisé, appareil petit format pour des films de 16 mm, autorisation officielle pour ne pas utiliser la cabine existante. Toujours le problème de la sécurité !

Quelques mois plus tard, le 29 août 1941, Monsieur le Maire demande au préfet confirmation d'une autorisation qui aurait été accordée par «l'Autorité Supérieure» à Monsieur l'Abbé Barthas d'installer une salle de cinéma dans un local lui appartenant Rue Bacquié-Fonade. Confirmation est donnée le 29 novembre par le préfet, « l'Autorité Supérieure » étant « le Comité d'organisation cinématographique » déjà rencontré.

Et les contrôles continuent. En février 1942, nouveau recensement des salles de cinéma et plus généralement « des bâtiments ou locaux recevant du public » par le secrétariat général à l'information. Toujours deux salles à Blagnac, celle de Madame Richard et celle de Monsieur le curé qui précise « que des séances cinématographiques ont lieu une fois par semaine au Foyer, pour les enfants du patronage, dans les locaux du Presbytère».

En août 1942, nouvel échange de correspondance mairie-préfecture. L'allée centrale de la salle Barthès mesure-t-elle 1 m 20 cm ? Elle mesure bien 1 m 24 cm peut répondre le Maire, le garde champêtre Monsieur Orliac, l'ayant vérifié. Madame Richard pourra donc continuer exclusivement à son compte l'exploitation de la salle. Monsieur le Maire, un peu excédé, semble-t-il, par ces balivernes, confirme l'autorisation déjà donnée précise-t-il le 14 décembre 1939.

ÉTAT FRANÇAIS	Monsieur N° 2.
COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE	<b>CERTIFICAT DE RECENSEMENT</b>
M. _____	Domicilié à _____ Dépar: _____
Rue: _____	_____ <i>Collège de Jargues</i>
Hameau ou lieu-dit: _____	_____
a satisfait aux obligations de la loi du 4 septembre 1942, en ce qui concerne le recensement de la main-d'œuvre.	
Bulletin de recensement N° <i>3 anné 19.17</i>	
<i>M. Orliac</i> le <i>28 février</i> 1943.	
	Le Maire,

Il est prudent, lors des contrôles policiers, d'être en règle avec le Service du Travail Obligatoire pour éviter d'être expédié aussitôt en Allemagne.

### L'OCCUPATION ALLEMANDE

Le 11 novembre 1942, la Wehrmacht franchit la ligne de démarcation et occupe la zone dite libre. A Toulouse puis à Blagnac, on rencontre quotidiennement les soldats allemands qui s'installent à l'aérodrome, réquisitionnent chambres, maisons, hôtels, lieux publics.

Pendant deux années il n'y a dans les archives municipales aucune trace de correspondance Préfecture Mairie relative au cinéma. Les documents antérieurs à cette période parvenus jusqu'à notre petite commune n'y ont peut-être pas apporté de grandes perturbations. Mais ils témoignent des difficultés croissantes que rencontraient le régime de Vichy pour faire adhérer l'opinion publique à sa politique de collaboration avec l'Allemagne nazie.

### *L'opinion publique résiste*

Cette résistance était plus apparente à Toulouse. Certains films allemands étaient particulièrement odieux. La projection en février 1944 au cinéma « les Variétés » d'un film antisémite suscita une telle réprobation qu'elle fut à l'origine d'un drame de la résistance.

**MARDI 29 FÉVRIER, à 20 h.**

**QUINT**

**VARIÉTÉS**

**LE JUIF SUSS**

DESTINÉE TRAGIQUE D'UN TYRAN

UN FILM DE VEIT HARLAN

Ferdinand MARIAN • Kristina SÖDERBAUM  
Heinrich GEORGE • Werner KRAUSS • Eugen KLOPFER



Cette salle de cinéma était d'ailleurs réquisitionnée par les autorités allemandes pour y projeter des films sélectionnés pour leur valeur de propagande et y organiser des conférences et meetings.

Le « Juif Suss » prétendait décrire la vie réelle du ghetto de Francfort ; le personnage central était une grossière caricature d'un être cupide et cruel.

Malgré les éloges de la presse docile et l'affluence d'un certain public déjà convaincu, les ripostes ne se firent pas attendre. D'abord des tracts furent lancés sur le parterre depuis le balcon. Robert Cazalé était présent, ramassa et lut un de ces tracts et il a dû essuyer les quolibets de spectateurs offusqués par son nez un peu trop proéminent et semblable à celui du héros.

#### *Le drame des Variétés*

Plus grave fut l'action décidée par un groupe de résistance, la 35<sup>e</sup> Brigade de la MOI (Main d'Oeuvre Immigrée) appartenant au FTPF (Francs tireurs et partisans français) un des grands mouvements regroupés dans le Conseil National de la Résistance autour de Jean Moulin.

Il s'agissait de « détruire le cinéma le 1<sup>er</sup> mars, un jour après le déroulement du film à titre de représailles » n'ayant pu le faire un jour de projection. David Freiman (Marius) et Rosine Bet (voir cette revue page 36) avaient pour mission de déposer une bombe sous un fauteuil et d'enclencher le mécanisme qui devait provoquer l'explosion une demi-heure après la sortie. Enzo Godeas devait en outre placer une bombe incendiaire.

Mais l'explosion se déclencha trop tôt. Était-ce une bousculade à la sortie ? Était-ce une erreur de programmation ? La cause restera inconnue. Marius (30 ans) est déchiqueté sur place, Rosine (19 ans), cruellement blessée mourra le lendemain à l'hôpital. Enzo Godeas (18 ans) blessé aux jambes est emprisonné. Le 22 juin, la Cour martiale tenue par des miliciens le condamne à mort. Il est fusillé aussitôt, attaché sur une chaise dans une cour de la prison Saint-Michel.

Le lendemain, la Dépêche du Midi évoquera « l'odieux attentat... qui a produit dans la ville une indignation générale ». Elle affirme que deux « spectateurs » ont été retirés sans vie de sous les décombres. Hector Dudarcq, né le 27 janvier 1912 à Lens, électricien demeurant à Toulouse, rue de Limayrac. Ce n'est autre que Marius, David Freiman, le poseur de la bombe, mort sous sa fausse identité. L'autre

## **UN ODIEUX ATTENTAT dans une salle de cinéma de Toulouse**

### **Une bombe explose, tuant deux spectateurs et en blessant plusieurs grièvement**

Toulouse, 2 mars. - Un inqualifiable attentat, qui a produit dans la ville une indignation générale, a été perpétré hier à Toulouse, dans une salle de cinéma de la place Wilson, vers la fin de la projection d'un film. Il était 18 h. 30, quand une bombe de fort calibre, placée au deuxième balcon, sous la cabine des opérateurs, provoqua une explosion formidable, clouant au sol plusieurs spectateurs et causant de graves dégâts.

Le premier moment d'émotion passé et après l'évacuation de la salle, les secours s'organisèrent. Deux cadavres, dont un complètement déchiqueté, furent tirés de l'amas des fauteuils et des décombres. C'étaient les corps de M. Hector Dudarcq, né le 27 janvier 1912 à Lens, électricien, demeurant à Toulouse, 14, rue de Limayrac, et de M. Raoul Crevisier, né le 24 septembre 1938, à Aumont (Nord), demeurant à Cazals (Ariège).

Une spectatrice non identifiée a été transportée à l'Hôtel-Dieu dans un état jugé désespéré.

On compte, en outre, cinq blessés, qui ont été hospitalisés en raison de la gravité de leur état, et de beaucoup d'autres qui ont pu regagner leur domicile après avoir été pansés. Toutes les victimes sont françaises.

Ce sont : Jean-Baptiste Delpech, 18 ans, 12, rue Pasteur, à Toulouse; Charles Marsan, 28 ans, 31, rue

des Polinaires, à Toulouse; François Grégoire, 26 ans, 17, rue Rouquet-Capoul, à Toulouse; René Brovellh, 21 ans, demeurant à l'O. N. I. A., à Toulouse; Jean Brell, 18 ans, demeurant à l'Arsenal, place Saint-Pierre, à Toulouse; Armand Crevisier, 35 ans, 12, rue Falguère, à Toulouse; Etienne Rabouil, 37 ans, petit chemin de Bagnolet, à Toulouse; le chef opérateur de l'établissement, René Rembert. — O. F. I. Havas.

*La Dépêche du Midi - 2 mars 1944*

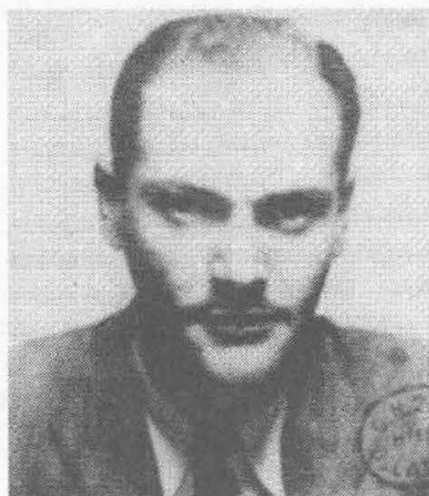
«spectateur» est Raoul Crévisier, né le 24 Septembre 1888 demeurant à Cazals. C'est bien son véritable nom, mais c'est un membre du réseau « Brutus » (voir cette revue page 37) qui, pour éviter une rafle, est entré au cinéma pour se camoufler. Au lieu d'essayer de fuir, il a profité du début d'incendie pour brûler des papiers compromettants ce qui lui a coûté la vie. La « spectatrice » non identifiée jugée dans un état désespéré, n'est autre que Rosine Bet qui sera inhumée sous son nom d'emprunt Paulette Caverac comme son camarade David Freimann.

Parmi les spectateurs il y a des blessés, plus ou moins grièvement, dont Armand Crévisier, fils de Raoul Crévisier le résistant décédé.

« Toutes les victimes sont françaises » affirme le journaliste, apparemment convaincu de leur supériorité sur les autres êtres humains. C'était le racisme au quotidien de la presse de ces années noires.



Enzo Godeas



David Freiman

Il nous a paru utile de donner ces quelques précisions sur cet épisode dramatique de la vie du cinéma qui a fortement impressionnée toute la région toulousaine à cette époque.

Le 22 juin 1944, jour de l'assassinat de Enzo Godeas, le débarquement allié avait eu lieu en Normandie, l'armée allemande était mise en déroute à l'est par les troupes soviétiques, l'espoir dans la fin possible du cauchemar soutenait les derniers efforts de résistance alors que la répression nazie, allemande et française (la milice) était de plus en plus féroce.

## 19 AOÛT 1944 - LA LIBERATION - LA IV<sup>e</sup> REPUBLIQUE

En juillet, un autre débarquement allié a lieu sur les côtes de Provence. Craignant l'encerclement l'armée allemande commence à s'enfuir, harcelée par les forces de la résistance.

Le 20 Août, Toulouse et sa région sont libérées. Dès le mois de septembre la correspondance Préfecture, Mairie relative au cinéma est rétablie. Mais cette fois, plus d'Etat Français, plus d'armée allemande ! C'est le tout nouveau préfet de la République nommé par le général de Gaulle qui demande au Président du Comité Local de Libération de Blagnac (voir Questions d'histoire n°7, p. 36) des précisions sur « l'activité politique des directeurs de cinéma depuis 1940 ». La réponse est simple mais peu précise.

1. Le Cinéma Barthès dont le directeur était Monsieur Dulard a été réquisitionné par les Allemands (qu'était devenue Madame Richard ?)
2. Le Cinéma paroissial n'a qu'une activité religieuse « en l'absence de toute politique ».

## L'HISTOIRE DU CINÉMA À BLAGNAC N'EST PAS TERMINÉE

*Les films chantants et parlants en noir et blanc ont déjà remplacé les films muets accompagnés ou non par des musiciens. Viendront les films en couleur toujours plus parfaits et même des essais de films en relief.*

*Le cinéma abandonnant le plein air et les places publiques s'est difficilement installé dans des salles de bal de noces et banquets et aussi dans le presbytère. Tous ces locaux ont dû être aménagés pour mieux le servir. Mais bientôt il aura à Blagnac une vraie salle, construite spécialement pour lui. Elle existe encore. Depuis quarante années, que de films projetés !*

*Et plus tard un bâtiment de plusieurs salles s'édifiera.*

*Nous verrons tout cela dans notre prochain article...*

[Sera continué]  
Jeannette Weidknet